



POLITIQUE DE SANTÉ SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT DU GROUPE





DÉCLARATION D'INTENTION

Notre déclaration de politique générale est la suivante :

- Assurer une maîtrise adéquate des risques pour la santé et la sécurité résultant de nos activités ;
- Consulter nos employés sur les questions affectant leur santé et leur sécurité ;
- Maintenir les installations et équipements dans un état sûr ;
- S'assurer que les substances dangereuses sont manipulées et utilisées en toute sécurité ;
- Fournir des informations, instructions et une supervision aux employés ;
- S'assurer que tous les employés sont compétents pour accomplir leurs tâches et leur dispenser une formation adaptée ;
- Éviter les accidents et les problèmes de santé liés aux activités professionnelles ;
- Maintenir des conditions de travail sûres et saines ; et
- Passer en revue et réviser cette politique périodiquement afin de l'améliorer continuellement.

Nous attendons de tous les employés :

- Qu'ils coopèrent avec les superviseurs et managers sur les questions de santé et de sécurité ;
- Qu'ils n'interfèrent pas avec les dispositions prévues pour protéger leur santé et leur sécurité ;
- Qu'ils veillent à leur propre santé et sécurité ;
- Qu'ils remontent toutes les problématiques de santé et sécurité à une personne compétente (comme détaillé dans cette déclaration de politique). Si aucune réponse pertinente n'est obtenue, la question doit être portée à l'attention des cadres supérieurs et du directeur général, si nécessaire.
- Qu'ils soient sensibilisés à l'importance de la sécurité dans tout ce que nous faisons.
- Qu'ils contribuent activement à l'amélioration continue du Plan de Sécurité du Groupe.

Signature

John Traynor
Directeur Général
19/02/2016



Table des matières

DÉCLARATION D'INTENTION	2
OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SSE	4
ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ	5
ORGANIGRAMME D'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ	6
REGISTRE DES RISQUES SSE	7
ANALYSES DES RISQUES SSE ET ANALYSES DE SÉCURITÉ DES ACTIVITÉS	7
NON-RESPECT DE LA POLITIQUE SSE, ACTIONS CORRECTIVES ET PRÉVENTIVES	7
AUDITS	8
COMMUNICATION ET STRATÉGIE D'ÉVALUATION	8
POLITIQUE D'ANALYSE ET DE DÉCLARATION DES ACCIDENTS / INCIDENTS	9
FORMATION	9
GESTION DES DÉCHETS ET POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	9
CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR TRAVAILLER SUR LES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE	10
FOURNITURE ET UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	10
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (EPI)	10
DSE ET ERGONOMIE DES BUREAUX	11
POLITIQUE DE SANTÉ MÉDICALE	11
PRESTATAIRES	12
POLITIQUE INCENDIE	12
CONSIGNES À RESPECTER EN CAS D'INONDATIONS	13
BONNES PRATIQUES DE HOUSEKEEPING	13
COMPORTEMENTS SÛRS	14
POLITIQUES RELATIVES À L'USAGE DE SUBSTANCES ILLICITES	14
SIGNATURES DE LA DÉCLARATION	15



OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE SSE DU GROUPE

GÉNÉRALITÉS

- Veiller à ce que les sites soient sûrs, sécurisés et bien organisés
- Éviter les accidents, les incidents et les dommages matériels
- Offrir des conditions de travail optimales et sûres aux employés
- Minimiser les dommages à l'environnement
- Mettre l'accent sur la planification des activités, qui doit prendre en compte tous les aspects de la politique SSE
- Assurer un protocole médical efficace en cas d'accident
- Former tous les managers, ingénieurs et employés aux questions de sécurité, et pérenniser cette sensibilisation à la sécurité dans le cadre de toutes les activités
- L'ensemble du personnel doit lire, comprendre et respecter la politique de santé et sécurité ainsi que les procédures et instructions d'intervention qui y sont rattachées
- Veiller à ce que les objectifs susmentionnés soient clairement communiqués à l'ensemble de l'organisation

SANTÉ AU TRAVAIL

Notre objectif est de protéger les employés contre les risques pour la santé qui peuvent être associés à nos activités et à notre environnement de travail. Nous promouvons activement la santé au travail afin de maîtriser les risques associés à l'environnement dans lequel nous réalisons nos activités. Notre politique de santé vise à :

- Assurer bon environnement de travail à nos employés
- Définir une politique claire en matière de santé
- À éviter toute maladie pouvant être liée aux activités réalisées

SÉCURITÉ

- Atteindre zéro décès
- Atteindre zéro incident avec arrêt de travail (LTI)
- Atteindre zéro non-respect des règles et réglementations
- Veiller à ce que les ingénieurs exécutent leurs activités en toute sécurité
- Développer des parades et apprendre des presque-accidents
- S'assurer que tous les ingénieurs suivent une formation adaptée et sont compétents pour effectuer les tâches à accomplir
- S'assurer que les employés sont conscients de tous les dangers existants et connaissent les parades associées

SÉCURITÉ

- Assurer une sécurité adéquate du personnel, des matériaux et des équipements dans les ateliers, entrepôts et sur le site
- Assurer une sécurité adéquate du personnel dans les bureaux de l'entreprise
- S'assurer que des procédures sont en place pour minimiser les risques de vol et de violence
- Veiller à ce que seul le personnel autorisé ne soit admis dans les locaux du groupe

ENVIRONNEMENT

- Nous visons à minimiser l'impact environnemental de nos activités
- Favoriser une communication transparente sur nos performances environnementales
- Maîtriser continuellement nos performances environnementales
- Améliorer continuellement nos performances environnementales



ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ

Le groupe a organisé la sécurité tel que décrit ci-après, par titre et par responsabilité. Il est de la responsabilité de tous les managers et superviseurs de s'assurer que les exigences de la politique de santé et sécurité sont comprises et respectées par l'ensemble du personnel.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général est responsable de l'ensemble des dispositions SSE et s'assure que les activités de l'entreprise sont exécutées à tout moment de manière à assurer, dans la mesure du possible, la santé, la sécurité et le bien-être de tous les employés et autres personnes susceptibles d'être affectées par ses activités.

RESPONSABLE SÉCURITÉ

Le responsable sécurité est désigné par le directeur de la santé et sécurité pour contrôler et mettre à jour la présente politique de sécurité et s'assurer que tous les services appliquent les procédures et instructions qu'elle contient. Le rôle principal du responsable sécurité est de conseiller les directeurs et responsables sur toutes les questions de sécurité, santé et bien-être pour s'assurer que l'entreprise respecte ses obligations statutaires. Le responsable sécurité est responsable de la mise en œuvre et communication du plan de sécurité au sein et de l'organisation et de ses filiales. Le responsable sécurité définit la structure organisationnelle de la sécurité, et désigne les représentants techniques et opérationnels de la sécurité.

REPRÉSENTANTS SÉCURITÉ - BRANCHE TECHNIQUE

L'équipe technique de sécurité est tenue de s'approprier des deux modes opératoires et analyses de risques dans ses domaines d'activités et pour ses marques respectives. Elle est également chargée de mettre en place des programmes de formation pour ses équipes. Elle doit veiller à ce que tous les accidents et presque-accidents soient signalés immédiatement et qu'ils font l'objet d'une analyse.

REPRÉSENTANTS SÉCURITÉ - BRANCHE OPÉRATIONNELLE

Chaque filiale doit à minima disposer d'un représentant sécurité opérationnel qui sera responsable de la mise à jour de la documentation relative aux questions de sécurité et de sa diffusion au sein du personnel. Ce représentant sécurité opérationnel est responsable de la sensibilisation à la sécurité des nouvelles recrues et de la formation périodique de l'ensemble du personnel. Il doit veiller à ce que tous les accidents et presque-accidents soient signalés immédiatement et qu'ils font l'objet d'une analyse.

RESPONSABLES / CHEFS DE SERVICE

Chaque responsable / chef de service est responsable de sa sécurité et de celle de tout le personnel placé sous son autorité, y compris de la sécurité d'autres personnes susceptibles d'être affectées par les activités de l'entreprise.

RESPONSABLE SSE

Le rôle du responsable SSE est d'émettre des rapports et analyses de risques sur la base des visites du site et des installations, en collaboration avec les équipes techniques de sécurité pour générer des JSA, et dispenser des formations sur les boîtes à outils aux équipes locales d'ingénierie et de maintenance.

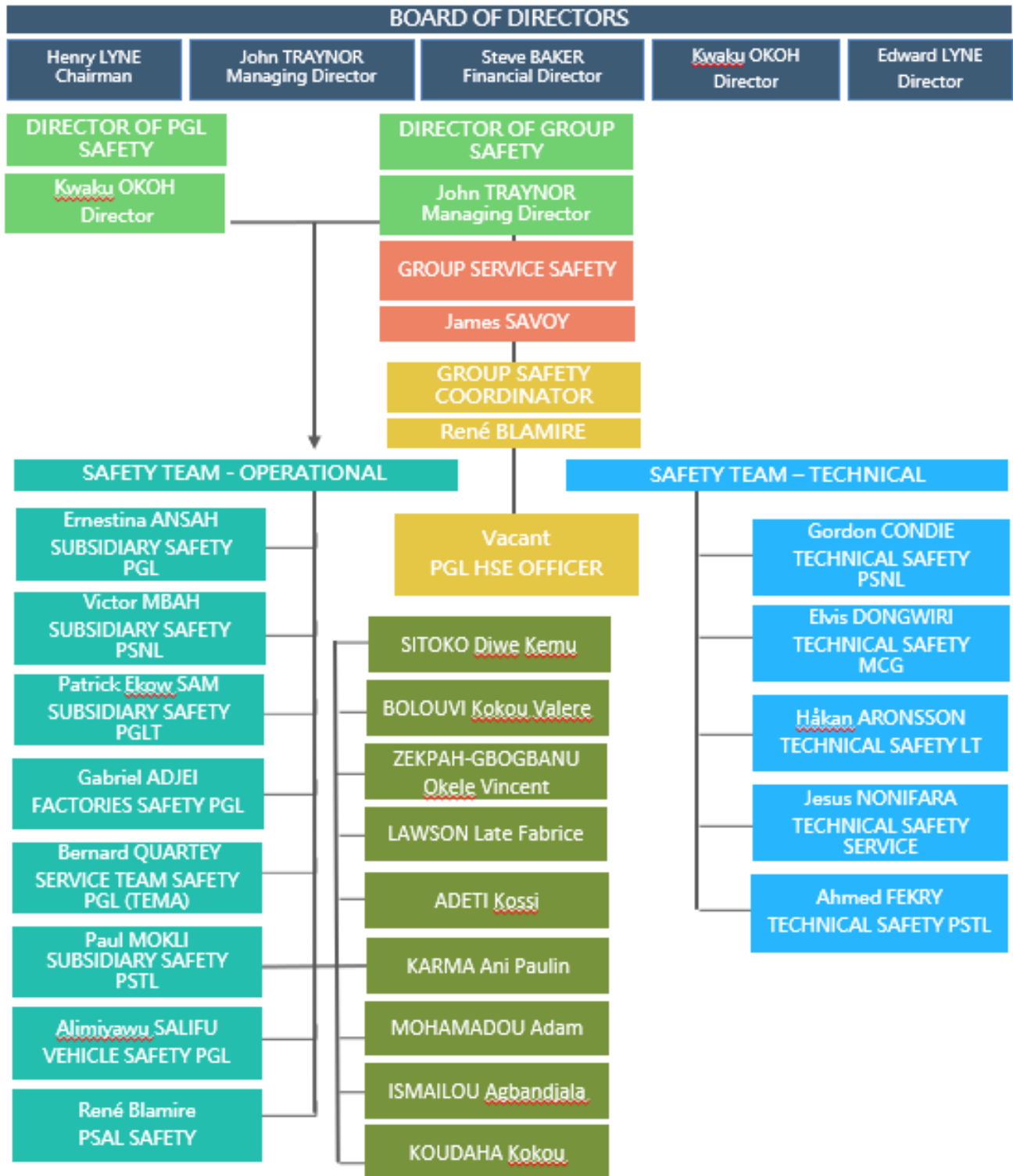
EMPLOYÉS

Quel que soit leur poste ou rôle, tous les intervenants doivent assurer leur sécurité et celle de leurs équipes. Le personnel est encouragé à s'impliquer et contribuer à la culture santé et sécurité de l'organisation.



ORGANIGRAMME D'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ

GROUP SAFETY STRUCTURE OD005





REGISTRE DES RISQUES SSE

Le registre des risques a pour objet d'identifier, enregistrer et communiquer les risques en fonction de leur importance comparative pour le Groupe. Sa fonction principale est de fournir à la direction et au personnel des informations importantes sur les principaux risques auxquels la division est confrontée et les politiques et systèmes mis en œuvre pour supprimer ces risques ou les réduire à un niveau acceptable. Le registre des risques est un document évolutif et la nature des risques et leurs notations ultérieures peuvent évoluer en fonction de l'activité. L'équipe HSE est responsable de l'établissement du registre des risques, de l'évaluation objective de leur importance relative et de l'établissement des priorités. Tout risque tracé dans le registre des risques fera l'objet d'une analyse des risques.

Le registre des risques aidera la direction à :

- Comprendre la nature des risques auxquels la division est confrontée ;
- Prendre conscience de l'ampleur de ces risques ;
- Déterminer le niveau de risque qu'elle est prête à accepter ;
- Reconnaître sa capacité à maîtriser et à réduire les risques

ANALYSES DE RISQUES SSE ET ANALYSES DE LA SÉCURITÉ DES INTERVENTIONS

Afin de protéger le personnel et l'entreprise, des analyses quantitatives des risques (RA) sont réalisées pour tous les risques identifiés dans le registre des risques.

L'analyse des risques permet :

- D'identifier les dangers
- De définir qui pourrait être blessé et comment
- D'évaluer les risques et de définir des mesures de contrôle
- De tracer les résultats et de les mettre en œuvre
- De passer en revue l'analyse et de la mettre à jour si nécessaire

Par ailleurs, des analyses de la sécurité du travail (Job Safety Analyses) sont réalisées pour tous les risques liés aux activités.

MESURES CORRECTIVES ET PRÉVENTIVES EN CAS DE NON RESPECT DE LA POLITIQUE SSE

Les non-conformités peuvent être identifiés à travers plusieurs canaux mais les mesures prises resteront identiques :

- Identifier la **non-conformité** ou la non-conformité potentielle,
- Recommander un plan **d'actions correctives** et le suivre jusqu'à ce qu'il soit soldé,
- Prendre des **mesures préventives** pour garantir que la non-conformité ou des non-conformités similaires ne se reproduiront pas.
- Veiller à ce que les résultats soient communiqués à toutes les parties concernées.

Tout membre de l'équipe doit faire attention aux non-conformités ou potentiels non-conformités à n'importe quel moment en informant leur équipe d'Hygiène et Sécurité, ou en envoyant un email au comité d'hygiène et sécurité à l'email suivant : hse@patersonsimons.com.

Les mesures seront prises en accord. Le Directeur peut en être informé si le membre de l'équipe ne souhaite pas suivre le process d'information standard.

L'importance du signalement des presque-accidents et des rapports sur les mesures préventives est soulignée à tous les membres du personnel comme étant l'outil important qui peut éviter des incidents ou accidents à l'avenir.



AUDITS

L'audit et la surveillance sont un outil de gestion essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité. Ils permettent le renforcement, la maintenance et le développement du système de gestion pour réduire et éliminer les risques dans la mesure du possible.

Paterson Simons & Co. (Africa) Limited effectuera des audits internes et externes de tous les aspects du plan de gestion de la santé et de la sécurité, afin d'en garantir la conformité et de déterminer l'écart entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé.

L'entreprise intègre un système de gestion de la sécurité qui adhère à la norme OHSAS 18001 dans le but d'obtenir la certification d'ici fin 2018.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET D'EXAMEN

La santé et la sécurité seront communiquées et examinées selon les méthodes suivantes :

- Présentation de la politique SSE aux nouveaux employés
- Présentations hebdomadaires sur les boîtes à outils pour les équipes de maintenance
- Bulletins SSE affichés dans des zones de passage
- Mise à jour SSE hebdomadaire diffusée à tous les responsables de la sécurité et directeurs du groupe
- Panneaux SSE : Des panneaux seront affichés pour avertir les intervenants des dangers existants
- Visiteurs : les visiteurs pénétrant dans les zones opérationnelles seront informés des dangers auxquels ils doivent s'attendre et de leurs responsabilités. L'entreprise fournira, le cas échéant, des EPI
- Réunions périodiques d'examen des observations des AR et JSA, de la politique, échanges autour de la formation et des audits SSE. Les réunions sont les suivantes :
 - Réunions du conseil d'administration
 - Réunions d'examen de la gestion QSHE
 - Réunions du personnel

Cette politique sera périodiquement révisée pour s'assurer qu'elle répond aux exigences actuelles de l'organisation.



POLITIQUE EN MATIÈRE D'ANALYSE ET DE RAPPORTS SUR LES ACCIDENTS ET LES INCIDENTS

Toutes les blessures ou incidents, même mineurs, doivent être signalés dans les plus brefs délais et les blessures détaillées dans le registre d'accidents de la filiale. L'entreprise doit se conformer aux réglementations en vigueur en matière de signalement des blessures et situations dangereuses (RIDDOR) afin de signaler les blessures et événements spécifiés aux autorités. Il convient également de tracer les presque-accidents dans des rapports car ces rapports constituent un outil important dans les efforts de prévention.

FORMATION

Tout le personnel doit suivre une formation SSE adaptée aux tâches qu'il réalise dans le cadre de ses activités. Cela prend la forme d'une présentation de la politique SSE pour tous les nouveaux employés, d'une formation SSE périodique tout au long de l'année et d'échanges réguliers autour des boîtes à outils pour les ingénieurs et le personnel des sites.

Le personnel de la maintenance et du site doit suivre une formation complémentaire adaptée à ses besoins, et cette formation doit être évaluée et organisée par les chefs de service.

Les matrices de formation doivent porter une étiquette « formation sécurité » afin d'identifier facilement les besoins en formation SSE de chaque membre du personnel.

GESTION DES DÉCHETS ET POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Paterson Simons and Co (Africa) Ltd estime que nous avons la responsabilité de prendre soin et de protéger l'environnement dans lequel nous évoluons. Nous nous engageons pleinement à améliorer la performance environnementale dans toutes nos activités commerciales.

Paterson Simons reconnaît que nos principaux impacts se situent dans les domaines suivants : consommation d'énergie, production de déchets, transport et approvisionnement

Nous nous efforcerons :

- D'adopter les normes environnementales et de gestion des déchets les plus rigoureuses dans tous les domaines d'activité.
- À évaluer nos activités organisationnelles et identifier les domaines où nous pouvons minimiser les impacts.
- À minimiser les déchets grâce à une utilisation réfléchie et efficace de tous les matériaux et de l'énergie.
- À respecter la législation en vigueur sur la gestion des déchets.
- À réduire l'impact environnemental de l'élimination des déchets en réutilisant et en recyclant autant que possible.
- À assurer la liaison avec nos partenaires pour assurer la manipulation et le stockage sûr des déchets sur site.
- À investir dans des produits durables dans la mesure du possible [par ex : produits recyclés, FSC ou à faible impact environnemental, énergie provenant de sources renouvelables].
- À former les employés aux bonnes pratiques environnementales et encourager leur implication dans la protection environnementale.
- À évaluer en permanence l'impact environnemental de toutes nos opérations.
- Les écarts seront tracés et traités par l'équipe SSE.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ CONCERNANT L'UTILISATION D'ENGINS DE LEVAGE

Seuls les ingénieurs / techniciens compétents sont autorisés à effectuer des travaux pour le compte de l'entreprise. Les ingénieurs / techniciens doivent systématiquement réaliser une analyse des risques avant de commencer toute opération inhabituelle (ou s'assurer qu'une analyse est déjà en place). Toute modification doit être signalée immédiatement à la direction avant le début des travaux.

Les ingénieurs / techniciens doivent s'assurer qu'ils connaissent parfaitement les restrictions de capacité et de charge de l'équipement. Les ingénieurs / techniciens doivent faire preuve d'une extrême prudence lorsqu'ils travaillent dans des conditions météorologiques défavorables. Les instructions du fabricant doivent faire des recommandations sur la façon d'entreprendre l'entretien de leur équipement en toute sécurité et, à moins qu'il n'y ait de bonnes raisons contraires, elles doivent toujours être suivies. Il incombe au référent de la sécurité technique de s'assurer que toutes les équipes sont informées des pratiques sûres et qu'elles les appliquent.

Tous les membres de l'équipe de maintenance doivent se sentir autorisés à arrêter le travail à tout moment, avec l'accord de leur responsable et conformément aux analyses de risques, s'ils estiment que leurs collègues ou eux-mêmes sont en danger. Cela s'applique au personnel à tous les niveaux.

LES PERSONNES NON AUTORISÉES NE DOIVENT JAMAIS UTILISER D'ENGINS DE LEVAGE.

FOURNITURE ET UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL

Conformément à la réglementation de 1998 sur la fourniture et l'utilisation de l'équipement de travail (PUWER), l'entreprise veillera à ce que tout équipement de travail fourni soit adapté à l'activité et à l'environnement spécifiques pour lesquels il doit être utilisé. L'équipement de travail comprend les outils à main, les outils électriques, les installations portatives, les machines individuelles, les équipements mobiles et les installations mécaniques. L'entreprise veille à ce que tous les équipements de travail fassent l'objet d'analyses de risques adéquates et à ce qu'elles soient effectuées dans les délais impartis. Toute défaillance identifiée de l'équipement, qui pourrait potentiellement entraîner des risques de dommages ou de blessures, doit être portée à l'attention de la direction immédiatement et l'équipement mis hors service et isolé. L'entreprise s'assure que les procédures de sécurité adéquates sont affichées et / ou communiquées à tous les opérateurs et que les opérateurs de l'équipement sont correctement formés.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (EPI)

Des équipements de protection individuels seront fournis à tous les employés lorsque les dangers ne peuvent être totalement éliminés ou contrôlés de manière adéquate par des méthodes de contrôle plus efficaces telles que l'élimination, l'ingénierie ou l'administration. Les EPI défectueux ou usés doivent être signalés au supérieur hiérarchique.



DSE ET ERGONOMIE DES BUREAUX

La formation à l'utilisation correcte du DSE et à l'ergonomie des bureaux doit être réalisée lors de la formation initiale SSE. Le personnel doit signaler à l'équipe QHSE ou à son supérieur hiérarchique toute préoccupation ou tout problème concernant les points ci-dessous. Outre la formation des employeurs à l'utilisation correcte du DSE, l'entreprise a défini des règles générales qui peuvent être consultées dans le document « PRINCIPES DE LA POLITIQUE SSE POUR LES INTERVENANTS ».

- Éclairage adéquat
- Contraste adéquat
- Pas d'éblouissement ni de reflets gênants
- Bruit distrayant minimisé
- Espace pour les jambes et dégagements pour permettre des changements posturaux
- Recouvrement de la fenêtre si nécessaire pour minimiser les reflets
- Logiciels : adaptés à l'activité et à l'utilisateur, fournissant un retour d'information sur l'état du système
- Écran : image stable, réglable, lisible, pas d'éblouissement / sans reflets
- Clavier : facile d'utilisation, réglable, amovible, lisible
- Surface de travail : avec un espace pour une disposition flexible de l'équipement et des documents ; sans reflets
- Chaise : stable et réglable, un repose-pied peut être fourni si nécessaire

POLITIQUE DE SANTÉ MÉDICALE

EXAMEN MÉDICAL

Un examen médical préalable est obligatoire pour tout le personnel de maintenance expatrié qui commence à travailler dans l'entreprise, afin de s'assurer qu'il est médicalement apte avant de commencer à travailler. De plus, une évaluation médicale peut être requise aux fins de l'immigration, selon le pays d'affectation.

INSTALLATIONS DE PREMIERS SOINS

Le site sera doté d'installations de premiers soins pour fournir premiers soins et assistance médicale de secours à tous les employés de l'entreprise. Des trousse de premiers secours sont fournies dans les bureaux, l'atelier, les véhicules et autres endroits appropriés. Des trousse médicales stériles sont fournies dans le cas des sites éloignés, et le personnel a pour instruction de les emporter avec lui pour toute visite prévue ou imprévue à l'hôpital ou à la clinique.

ASSURANCE MÉDICALE

Les employés expatriés doivent être couverts par une assurance médicale privée avant de commencer leur mission sur le site. Des procédures doivent être en place pour les situations accidentelles et les urgences, et le service de maintenance doit disposer d'une base de données des hôpitaux et cliniques locaux réputés.



PRESTATAIRES

Il est fondamental de contrôler les compétences des prestataires lors de leur recrutement. Le responsable du recrutement doit s'assurer qu'il possède les compétences et connaissances requises pour réaliser le travail en toute sécurité et sans risque pour la santé et la sécurité. Lors du recrutement de prestataires, il est important :

- D'évaluer les risques de la mission : le niveau de risque dépendra de la nature de l'activité. Quel que soit les risques, les implications pour la santé et la sécurité doivent être prises en compte.
- Une analyse des risques doit être réalisée. Le responsable du recrutement et le prestataire doivent connaître ses conclusions. Le prestataire doit évaluer les risques de la mission pour laquelle il est engagé. Les deux parties doivent ensuite se réunir pour examiner tous les risques de leurs activités respectives qui pourraient affecter la santé et la sécurité du personnel ou de toute autre personne.
- Il conviendra de réaliser des formations sur les risques liés aux activités et sur les parades qui sont mises en place. Il peut également être utile d'examiner, avec l'entrepreneur, les instructions et la formation dont il aura besoin.
- Des mécanismes de liaison doivent être mis en place pour la coopération et la coordination avec tous les responsables afin d'assurer la santé et la sécurité de chacun sur le lieu de travail.
- La gestion et la supervision des travaux des prestataires et l'accord sur la nature des contrôles doivent être planifiés avant le début des travaux

POLITIQUE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Conformément à l'ordonnance de 2005 sur la réforme de la réglementation (sécurité incendie) [FSO], la présente politique a pour but d'assurer la sécurité incendie de toutes les personnes concernées sur les lieux ou à proximité de ceux-ci par une planification, une organisation, un contrôle, une surveillance et un examen efficaces des mesures de prévention et de protection. Cette politique sera utilisée pour assurer la mise en place de précautions générales adaptées et suffisantes en cas d'incendie, l'évaluation des risques et la gestion des dispositions nécessaires en matière de sécurité incendie. Les représentants de la sécurité opérationnelle seront chargés de fournir une assistance en matière de sécurité afin d'aider la personne responsable à s'acquitter de ses tâches dans le cadre de la FSO. Une analyse des risques incendie doit être réalisée et évaluée périodiquement et ses conclusions principales doivent faire l'objet de plans d'actions. Un plan d'urgence incendie adapté doit être mis en place, évalué périodiquement et testé lors d'exercices incendie périodiques.

Tout le personnel sera formé pour exécuter de manière satisfaisante le plan d'urgence incendie, les exercices incendie périodique et toute autre action requise dans le cadre de la FSO. Les employés recevront des informations compréhensibles et pertinentes concernant les risques identifiés lors de l'analyse des risques et de toute autre notification de risque par d'autres employés, les mesures de prévention et de protection, le plan d'urgence en cas d'incendie, et l'identité des personnes désignées comme « personne compétente en cas d'incendie ». L'employeur des intervenants travaillant sur les installations recevra les mêmes informations que les employés de la personne compétente en cas d'incendie. Tous les systèmes requis dans le cadre des mesures générales de protection contre l'incendie (ou les autres systèmes ou dispositifs devant être entretenus de façon périodique pour minimiser la probabilité d'un incendie) seront testés et entretenus conformément au code de pratiques en vigueur. Des registres complets de ces mesures doivent être conservés.



PLAN D'URGENCE INONDATIONS

La présente politique a pour but d'assurer la protection contre les inondations de toutes les personnes et de tous les biens concernés sur les lieux, à l'intérieur ou à proximité des lieux, grâce à une planification, une organisation, un contrôle, une surveillance et un examen efficaces des mesures de prévention et de protection. L'entreprise reconnaît que, pendant les pluies saisonnières, certains locaux annexes peuvent être inondés.

Cette politique sera utilisée pour assurer la mise en place de mesures de prévention des inondations appropriées et suffisantes, l'évaluation des risques et la gestion des dispositifs nécessaires de protection contre les inondations. À ce titre, les éléments suivants doivent être prévus :

Plan d'action en cas d'inondation - Tout le personnel doit être familiarisé avec le plan d'action en cas d'inondation qui doit être suivi si les locaux sont considérés comme étant à risque d'inondation.

Les représentants de la sécurité opérationnelle seront chargés de fournir une assistance à la personne responsable pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses fonctions en vertu de la politique de sécurité en cas d'inondation. • Une analyse des risques d'inondation adaptée doit être préparée, revue périodiquement et ses conclusions principales doivent faire l'objet de plans d'actions. • Un plan d'urgence en cas d'inondation doit être préparé et révisé périodiquement. •

Tout le personnel sera formé pour exécuter de façon satisfaisante le plan d'urgence en cas d'inondation et toute autre mesure nécessaire pour se conformer au plan de sécurité en cas d'inondation. • Les intervenants doivent être informés de manière claire des risques identifiés lors de l'analyse des risques et de toute autre notification de risque par d'autres employés. Les intervenants doivent également être informés des mesures de prévention et de protection, du plan d'urgence en cas d'inondation et de l'identité des personnes désignées comme personne compétente en cas d'inondation. •

L'employeur des intervenants travaillant sur le site recevra les mêmes informations que les employés de la personne compétente. • Tous les systèmes requis dans le cadre des mesures de prévention contre les inondations (ou les autres systèmes ou dispositifs dont l'entretien doit être assuré pour réduire la probabilité d'une inondation) seront testés et entretenus conformément au code de pratiques applicable. Les résultats de ces essais et de ces visites de maintenance doivent être tracés et conservés.

HOUSEKEEPING

Un housekeeping efficace peut éliminer certains risques sur les installations et favoriser la réalisation des activités de manière sûre. Un housekeeping inadéquat peut souvent contribuer aux accidents en masquant les dangers pouvant être à l'origine d'accidents de travail. Le housekeeping n'est pas seulement la propreté. Cela comprend le maintien des installations dans un état satisfaisant et ordonné, l'entretien des couloirs et des sols pour éviter les risques de glissade et de trébuchement, et l'enlèvement des déchets (ex : papiers, cartons) et autres risques incendie dans les zones de travail. Le housekeeping implique également de prêter attention à des détails importants tels que l'aménagement de l'ensemble de la zone de travail, le marquage des allées, la mise en place de zones d'entreposage adéquates et la maintenance. Un housekeeping efficace est également un élément fondamental de la prévention des accidents et des incendies. En plus d'offrir une formation aux employeurs sur les bonnes pratiques en matière de housekeeping, l'entreprise en a défini les principes généraux qui peuvent être consultés dans le document "HSE GUIDELINES FOR ALL STAFF".



COMPOTEMENTS SÛRS

Les comportements sûrs qui participent à la diffusion de la culture sécurité du Groupe doivent être respectés à tout moment. Le personnel administratif recevra une formation périodique en matière de sécurité, tandis que les ingénieurs et le personnel technique suivront un programme de formation plus rigoureux comprenant une formation sur les produits et des discussions périodiques autour de la boîte à outils.

Le personnel doit porter des tenues de travail adaptées et véhiculer une image professionnelle de l'organisation en termes d'apparence, de comportements et de pratiques de travail.

Le personnel est encouragé à faire des suggestions qui contribueront à améliorer la sécurité et à informer son directeur ou son superviseur de toute situation ou pratique dangereuse. Dans le cadre d'un échange constructif ("No blame culture"), toutes les observations sont les bienvenues et ne sont pas considérées comme des critiques.

Les plaisanteries douteuses et le chahut ne sont jamais tolérés.

POLITIQUE RELATIVE AUX SUBSTANCES ILLICITES

Paterson Simons & Co. (Africa) Limited reconnaît la valeur de ses employés et s'engage à promouvoir et à maintenir la santé, la sécurité et le bien-être de chaque membre de son personnel.

Tous les employés et clients engagés pour travailler au nom de l'entreprise, ou sous sa direction, ont la responsabilité d'être présents au travail et de ne pas être sous l'emprise de l'alcool ou d'autres drogues.

Le fait d'apporter de l'alcool ou des substances illicites pour les utiliser, les vendre, les transférer ou être sous l'emprise de l'alcool ou d'autres drogues dans les locaux de l'entreprise constitue une infraction. La conduite de véhicules de l'entreprise sous l'emprise de l'alcool ou d'autres drogues constitue également une infraction.

Le tabagisme passif est également considéré comme un risque pour la santé. Par conséquent, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des employés, il est interdit de fumer dans tout espace clos ou confiné tel que les bureaux, les véhicules, les salles de conférence et de réunion, les zones de stockage, les réfectoires et les toilettes.

Les managers et chefs de service sont responsables de la mise en œuvre de cette politique dans leur domaine de responsabilité.



DÉCLARATION SIGNÉE

Veillez le paragraphe suivant et signer. Si vous avez un doute sur quoi que ce soit, veuillez d'abord vérifier avant de signer auprès de la personne concernée, comme indiqué à la page 2 de ce document.

Je,

confirme que j'ai lu et bien compris la politique de santé et de sécurité de Paterson Simons et que je peux accéder à la base de données santé et sécurité de l'entreprise qui se trouve sur le serveur suivant:

L:\Team Folders\PSAL Group\GROUP HSE

Je comprends que l'entreprise a un devoir de diligence envers moi en tant qu'employé, et que j'ai également un devoir de diligence envers moi-même et les autres membres de l'organisation. Je m'engage à respecter les règles de sécurité au travail. Si j'observe quoi que ce soit qui ne respecte pas les règles, ou si j'ai des préoccupations, je le signalerai immédiatement à la personne responsable.

Signature

Nom

Date.....